



Plan de Prévention des Risques Technologiques
de la Société SME
de Sainte Hélène en Gironde

Recommandations

Recommandations applicables en zone bleu B

RECOMMANDATIONS TENDANT A RENFORCER LA PROTECTION DES POPULATIONS

Le PPRT définit des recommandations tendant à renforcer la protection des populations face aux risques encourus. Elles s'appliquent à l'aménagement, à l'utilisation et à l'exploitation des constructions existantes.

Pour le PPRT de SME de Sainte Hélène, ces recommandations s'appliquent en **zone bleue B**.

Pour les constructions existantes dans la zone B, il est recommandé un renforcement des structures du bâti (ouvertures et toitures) pour résister à un niveau de surpression de:

- 140 mbars en zone B1 ;
- 50 mbars en zone B2 ;
- 35 mbars en zone B3.